

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025  
ET/NC

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 055-215501222-20251217-2025\_159-DE



Objet : Avenant à la convention OPAH RU

N° : DCM\_2025/159

PUBLIÉE LE : 11/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 8 décembre 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Annette DABIT donne pouvoir à ÉLISE THIRIOT

Martine JONVILLE donne pouvoir à Claude LAURENT

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Martine MARCHAND

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mesdames Angélique GÉNART, Laetitia SACCHIERO, Carole DELAMARCHE, Jessica LEROY et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Pouvoirs : 5 - Absents : 5 – Votants : 23**

**Monsieur Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance..**

Depuis mai 2023, une opération programmée d'amélioration de l'habitat avec un volet restauration urbaine OPAH RU a été mise en place par la communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs sur certaine partie du territoire de Commercy et Vaucouleurs et pour une durée de 6 ans.

La réglementation sur les aides dans le domaine de l'habitat ayant évolué à plusieurs reprises, il est nécessaire de prendre un avenant pour les intégrer et pour modifier également les parts variables.

La Commission propose au maire l'avenant suivant permettant

- d'intégrer les prestations MAR Mon Accompagnateur Rénov
- d'augmenter les aides ANAH sur la part variable en conséquence (année 4, 5 et 6)

SYNTHÈSE PART VARIABLE	VALEUR PART VARIABLE ACTUELLE	VALEUR PROPOSÉE
<b>PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS</b>		
PO LHI TD/ MP-Logement Décent	840 €	4 000 €
PO Petite LHI	300€	300€
PO Autonomie / MPAdapte	300 €	600 €
PO MPRS/ MPR-PA	600 €	2000 €

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS		
PB LHI TD/ MP-LD	840 €	4000 €
PB Dégradé	300 €	300 €
PB MPRS/MPR-PA	600€	1600€
PB autre	157€	157€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'ACTER** l'intervention financière de la CC CVV (année 4, 5 et 6)
- **D'AUTORISER** le maire à signer l'avenant à la convention OPAH RU

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire**  
**Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.